

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Optipet Shampoo Care

Révision: 17.03.2026

Code du produit: martec-018

Page 2 de 12

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
96081-39-9	Alkyl (C16-18)polyethyleneglycol tetra decylene glycoether			3 - < 5 %
	619-192-8			
	Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 2; H319 H411			
68187-30-4	Acide L-glutamique, dérivés N-coco acylés, sels disodiques			3 - < 5 %
	269-085-1			
	Eye Irrit. 2; H319			
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (D-LIMONENE)			0,5 - < 1 %
	227-813-5	601-096-00-2		
	Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B, Asp. Tox. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 3; H226 H315 H317 H304 H400 H412			
69-72-7	acide salicylique			0,5 - < 1 %
	200-712-3	607-732-00-5	01-2119486984-17	
	Repr. 2, Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H361d H302 H318			
100-51-6	alcool benzylique (BENZYL ALCOHOL)			0,5 - < 1 %
	202-859-9	603-057-00-5		
	Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1B; H302 H319 H317			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
5989-27-5	227-813-5	(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (D-LIMONENE)	0,5 - < 1 %
	dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=1		
69-72-7	200-712-3	acide salicylique	0,5 - < 1 %
	par voie orale: ATE = 500 mg/kg		
100-51-6	202-859-9	alcool benzylique (BENZYL ALCOHOL)	0,5 - < 1 %
	par voie orale: ATE 1200 mg/kg		

Étiquetage du contenu conformément au ORRChim

substances odorantes (Limonene), agents de conservation (Benzyl alcohol, Sodium benzoate).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Diriger les personnes concernées hors de la zone de danger. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Changer les vêtements imprégnés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Retirer les lentilles de contact. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. En cas de symptômes durables, consulter un

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Optipet Shampoo Care

Révision: 17.03.2026

Code du produit: martec-018

Page 3 de 12

ophtalmologiste.

Après ingestion

Rincer la bouche et recracher le liquide. NE PAS faire vomir. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant
Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse. Poudre d'extinction. Jet d'eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

En cas d'incendie, risque de dégagement de: gaz et vapeurs irritants/toxiques. Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone..

5.3. Conseils aux pompiers

En cas de brûlure, utiliser un dispositif de protection indépendant de l'air ambiant et des vêtements de protection contre les flammes. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation de produits chimiques. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel. Ventiler la zone concernée. Retirer immédiatement les vêtements souillés, de même que les sous-vêtements et les chaussures. Baliser les zones de danger et les signaler par des panneaux d'avertissement et de sécurité adéquats.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. En cas d'écoulement ou de dégagement accidentel, informer immédiatement les autorités compétentes conformément aux directives pertinentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Optipet Shampoo Care

Révision: 17.03.2026

Code du produit: martec-018

Page 4 de 12

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette. Il convient de respecter les précautions habituelles lors de la manipulation des produits chimiques.

Éviter tout contact avec les yeux. Éviter tout contact prolongé avec la peau.

Préventions des incendies et explosion

Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, des flammes, des surfaces chaudes et de l'humidité.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Se laver les mains et le visage à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Information supplémentaire

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver hors de la portée des enfants. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Conserver uniquement dans les récipients d'origine.

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Se laver les mains et le visage à la fin du travail. Tenir éloigné d'agents oxydants, de matériaux à forte teneur acide ou alcaline. Tenir éloigné d'agents oxydants, de matériaux à forte teneur acide ou alcaline.

Protéger des radiations solaires directes.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Température de stockage conseillée : 5 - 30 °C

Stocker dans un endroit sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Shampooings et après-shampooings pour animaux

Utilisation par les consommateurs

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (Art.50 al.3 Ordonnance sur la prévention des accidents, OPA, SR 832.30)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Notation	Origine
100-51-6	Alcool benzylique	5	22		VME 8 h	R, SSC	
532-32-1	Benzoate alcalin, respirable	-	1		VME 8 h	R	
			4		VLE courte durée		
5989-27-5	D-Limonène	7	40		VME 8 h	S, SSC	
		14	80		VLE courte durée		
56-81-5	Glycérine (inhalable)	-	50		VME 8 h	SSC	
			100		VLE courte durée		

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Optipet Shampoo Care

Révision: 17.03.2026

Code du produit: martec-018

Page 5 de 12

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
56-81-5	glycérine (GLYCERIN)		
Utilisateur privé DNEL, à long terme	par inhalation	local	33 mg/m ³
Utilisateur privé DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	229 mg/kg p.c./jour
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (D-LIMONENE)		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	66,7 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	9,5 mg/kg p.c./jour

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	
Milieu environnemental	Valeur	
56-81-5	glycérine (GLYCERIN)	
Eau douce	0,885 mg/l	
Eau douce (rejets discontinus)	8,85 mg/l	
Eau de mer	0,0885 mg/l	
Sédiment d'eau douce	3,3 mg/kg	
Sédiment marin	0,330 mg/kg	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	100 mg/l	
Sol	0,141 mg/kg	
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (D-LIMONENE)	
Eau douce	0,014 mg/l	
Eau de mer	0,0014 mg/l	
Sédiment d'eau douce	3,85 mg/kg	
Sédiment marin	0,385 mg/kg	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	1,8 mg/l	
Sol	0,763 mg/kg	

Conseils supplémentaires

Aucun seuil d'exposition n'est actuellement connu.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation suffisante et une aspiration ponctuelle aux endroits critiques . Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire .

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Des lunettes de sécurité hermétiques.

Protection des mains

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. En cas de contact prolongé ou répété avec la peau : Porter des gants résistants aux produits chimiques.

Matériau approprié: NR (Caoutchouc naturel, Latex naturel), PVC (Chlorure de polyvinyle), Caoutchouc butyle, NBR (Caoutchouc nitrile).

période de latence: >480 Minutes

Épaisseur : 0,2 mm

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Optipet Shampoo Care

Révision: 17.03.2026

Code du produit: martec-018

Page 6 de 12

Protection de la peau

Vêtement de protection.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation locale est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide: (visqueux)	
Couleur:	jaune clair	
Odeur:	caractéristique	
Point de fusion/point de congélation:		Pas de données disponibles
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		Pas de données disponibles
Inflammabilité:		Non combustible.
Limite inférieure d'explosivité:		Pas de données disponibles
Limite supérieure d'explosivité:		Pas de données disponibles
Point d'éclair:		Pas de données disponibles
Température d'auto-inflammation:		Pas de données disponibles
Température de décomposition:		Pas de données disponibles
pH-Valeur (à 20 °C):		7
Viscosité cinématique:		non applicable
Hydrosolubilité:		soluble dans l'eau
Solubilité dans d'autres solvants		
Pas de données disponibles		
La vitesse de dissolution:		Pas de données disponibles
Coefficient de partage n-octanol/eau:		Pas de données disponibles
La stabilité de la dispersion:		Pas de données disponibles
Pression de vapeur:		Pas de données disponibles
Densité:		1 g/cm ³
Densité relative:		Pas de données disponibles
Densité apparente:		non applicable
Densité de vapeur relative:		Pas de données disponibles
Caractéristiques des particules:		non applicable

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion	
non applicable	
Température d'inflammation spontanée	
solide:	Pas de données disponibles
gaz:	Pas de données disponibles
Propriétés comburantes	
Pas de données disponibles	

Autres caractéristiques de sécurité

Épreuve de séparation du solvant:	Pas de données disponibles
Teneur en solvant:	Pas de données disponibles
Point de sublimation:	Pas de données disponibles
Point de ramollissement:	Pas de données disponibles
Viscosité dynamique:	Pas de données disponibles

Information supplémentaire

Pas de données disponibles

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Optipet Shampoo Care

Révision: 17.03.2026

Code du produit: martec-018

Page 7 de 12

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactivité dangereuse en conditions environnementales normales.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable en conditions environnementales normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Lors d'une utilisation conforme aux dispositions, aucune réaction dangereuse n'est à prévoir.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter: Protéger du gel, de la chaleur et du rayonnement solaire.

10.5. Matières incompatibles

Acide fort, base forte, agents oxydants fortes..

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: gaz et vapeurs irritants/toxiques. Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (D-LIMONENE)				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	GESTIS	
	cutanée	DL50 > 5000 mg/kg	Lapin	GESTIS	
69-72-7	acide salicylique				
	orale	ATE 500 mg/kg			
100-51-6	alcool benzylique (BENZYL ALCOHOL)				
	orale	ATE 1200 mg/kg			

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contient D-LIMONENE, BENZYL ALCOHOL. Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Optipet Shampoo Care

Révision: 17.03.2026

Code du produit: martec-018

Page 8 de 12

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien: acide salicylique.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (D-LIMONENE)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	0,7 mg/l	96 h	Pimephales promelas	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,42	48 h	Daphnia magna	

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (D-LIMONENE)	4,23
100-51-6	alcool benzylique (BENZYL ALCOHOL)	1,05

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Optipet Shampoo Care

Révision: 17.03.2026

Code du produit: martec-018

Page 9 de 12

Selon le catalogue européen des déchets (CED), l'attribution de numéros d'identification de déchets/descriptions de déchets doit être réalisée d'une manière spécifique pour chaque industrie et chaque processus.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

070601 Déchets des procédés de la chimie organique; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de corps gras, de lubrifiants, de savons, de détergents, de désinfectants et de cosmétiques; Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Résidu (RS 814.610.1, OMoD)

070601 Déchets des procédés de la chimie organique; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de corps gras, de lubrifiants, de savons, de détergents, de désinfectants et de cosmétiques; Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses; déchet spécial

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Optipet Shampoo Care

Révision: 17.03.2026

Code du produit: martec-018

Page 10 de 12

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes mesures de précaution spéciales ne sont connues.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents: non applicable

Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: non applicable

Règlement (CE) n° 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants: non applicable

Règlement (CE) n° 649/2012 du Parlement et Conseil européens concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: Ce mélange ne contient aucun produit chimique soumis à la procédure de notification d'exportation (Annexe I).

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH: aucune

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui sont soumises à autorisation selon l'Annexe XIV de REACH: aucune

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Information supplémentaire

Les réglementations nationales doivent être également observées!

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Version 1,00 - 17.03.2026 - première ébauche

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Optipet Shampoo Care

Révision: 17.03.2026

Code du produit: martec-018

Page 11 de 12

Abréviations et acronymes

- Flam. Liq. 3: Liquides inflammables, catégorie de danger 3
- Acute Tox. 4: Toxicité aiguë, catégorie de danger 4
- Asp. Tox. 1: Danger par aspiration, catégorie de danger 1
- Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie de danger 2
- Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, catégorie de danger 1
- Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie de danger 2
- Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1B
- Repr. 2: Toxicité pour la reproduction, catégorie de danger 2
- Aquatic Acute 1: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité aiguë 1
- Aquatic Chronic 2: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 2
- Aquatic Chronic 3: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 3
- ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- AwsV : Décret relatif aux installations concernant la manipulation des substances susceptibles de polluer l'eau
- BImSchV : Ordonnance relative à l'exécution de la loi fédérale sur la protection contre les immissions
- CAS : Chemical Abstracts Service
- DIN : Norme de l'Institut allemand de normalisation
- CE : Concentration effective
- CE : Communauté européenne
- NE : Norme européenne
- IATA : International Air Transport Association
- Recueil IBC : recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
- ICAO : International Civil Aviation Organization
- IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods
- ISO : Norme de l'Organisation internationale de normalisation
- CLP : Classification, Labeling, Packaging
- IUCLID : International Uniform Chemical Information Database
- CL : Concentration létale
- DL : Dose létale
- LOG Kow ou LogP : coefficient de partage entre l'octanol et l'eau
- MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires
- OECD : Organisation for Economic Co-operation and Development
- PBT : Substances persistantes, bioaccumulable et toxiques
- RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
- TRGS : Règles techniques pour les substances dangereuses
- NU : Nations Unies
- COV : Composés organiques volatils
- vPvB : Substances très persistantes et très bioaccumulables
- VwVws : Règlement administratif sur la classification des substances dangereuses pour les eaux
- CPE : Classe de pollution des eaux
- GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS : European List of Notified Chemical Substances
- DNEL : Derived No Effect Level
- PNEC : Predicted No Effect Concentration
- TLV : Threshold Limiting Value
- STOT : Specific Target Organ Toxicity

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Optipet Shampoo Care

Révision: 17.03.2026

Code du produit: martec-018

Page 12 de 12

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient D-LIMONENE, BENZYL ALCOHOL. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Les informations fournies dans cette fiche technique de sécurité sont destinées à décrire les règles de sécurité du produit. Elles ne sont pas destinées à garantir certaines caractéristiques et sont basées sur les connaissances actuelles. La fiche technique de sécurité a été créée sur la base des informations des fabricants en amont par :

asses AG, Ottostraße 1, 63741, Aschaffenburg, Allemagne

Numéro de téléphone: +49 (0)6021 - 1 50 86-0, Fax: +49 (0)6021 - 1 50 86-77, E-Mail: eu-sds@asses.eu,

www.asses.eu

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)